

Liste documents à fournir divorce par consentement mutuel

- copie carte identité ou passeport
- copie livret de famille
- copie intégrale de moins de trois mois de l'acte de mariage
- copie intégrale de moins de trois mois de l'acte de naissance des époux
- copie intégrale de moins de trois mois de l'acte de naissance des époux
- copie contrat de mariage s'il en existe un
- attestation sur l'honneur (téléchargeable sur le site)
- formulaire information audition mineur
- dernier avis d'imposition
- justificatifs trois derniers mois de revenus